COMMUNE DES ADRETS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune des Adrets, régulièrement convoqué en date du 25/02/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard JOURDAN, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 10 février
2. Vote des taxes locales
3. Vote des subventions et participations
4. Budget Principal et Budget Régie : Budgets primitifs
5. Avenants au marché chaufferie
6. Poste bibliothécaire : modification du temps de travail et avenant à la convention conclue avec la Commune de Laval
7. Autorisation à ester en justice
8. Modification de la dénomination de certaines voies
9. Point sur les dossiers et travaux en cours
10. Questions diverses

Nombre de conseillers :	
- En exercice :	15
- Présents :	12
- Excusé(s) :	0
- Absent(s) :	3
- Votants :	12

Présents : Valérie CORDIER, Michèle GAGNAIRE, Bertrand GIRAUD, Catherine GUIGUET, Gérard JOURDAN, Jacques LESIMPLE, Jean-Michel PIASENTIN, Cécile PARET, Jean PICCHIONI, Nadège ROUSSEL, Denis SECHER, Anne TREGLOZE

Absents : Pierre DEBOLLE, Véronique ORGNON, Lionel REY

Secrétaire de séance : Bertrand GIRAUD

1. Approbation du Conseil du 10 février

Les délibérations et le compte-rendu sont approuvés.

2. Vote des taxes locales

En l'absence de réception des documents nécessaires, le point est reporté à une séance ultérieure.

3. Vote des subventions et participations

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux associations les subventions suivantes : Bibliothèque 650€, Amicale des Pompiers 800€, Coopérative scolaire 12 635€, Don du sang 100€, Echo du Merdaret 100€, FNACA 100€, Club de Judo 100€, La Chantarine 100€, Les Rhodos 100€, Théâtre au Village 100 €. Belledonne Musics (Festirock) 1000€, Scènes obliques 1000€ et Club des sports de Prapoutel 300€ sous réserve de fourniture des bilans 2019.

Le Conseil Municipal décide en outre de verser 15 350,25€ au Centre Communal d'Action Sociale.

4. Budget Principal et Budget Régie : Budgets primitifs

4.1. Approbation du Budget Primitif Principal. Exercice 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le budget primitif Principal pour l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 2 410 000 € en dépenses et en recettes.**
- **Section d'investissement : 814 500 € en dépenses et en recettes.**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la sincérité du budget présenté et à l'unanimité des 12 votants :
APPROUVE le budget primitif Principal 2020 arrêté aux montants définis ci-dessus.

4.2. Approbation du Budget Primitif annexe « Régie des Services Généraux ». Exercice 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le budget primitif annexe de la Régie des Services Généraux pour l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 533 500 € en dépenses et en recettes.**
- **Section d'investissement : 11 000 € en dépenses et 223 000 € en recettes.**

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la sincérité du budget présenté et à l'unanimité des 12 votants :
APPROUVE le budget primitif annexe de la Régie des Services Généraux arrêté aux montants définis ci-dessus.

5. Création d'une chaufferie bois : Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BESTENTI pour le lot n°3

Monsieur le Maire explique que des travaux additionnels ont dû être réalisés lors de la création de la chaufferie de la mairie (dépose de la cheminée, installation d'un nouveau conduit, d'une pompe de relevage, fourniture d'extincteurs...). Le montant de ces travaux s'élève à 11 226,80 € HT.
Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure un avenant avec l'entreprise titulaire du lot n°3 « Chauffage ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
APPROUVE l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BESTENTI pour le lot n°3 du chantier « chaufferie Mairie », d'un montant de 11 226,80 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

6. Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.
Monsieur le Maire rappelle que le temps de travail hebdomadaire de l'agent de bibliothèque est de 20 heures, dont 5 heures 30 (5,5h) effectuées sur la Commune de Laval, selon les termes d'une convention de mise à disposition conclue entre les deux Communes.
La Commune de Laval souhaite que l'agent de bibliothèque soit mise à disposition 8 heures à partir du 1er mars 2020.
Il y a donc lieu de modifier le temps de travail global de l'agent, pour le porter à 22 heures 30 (22,5h) et de mettre à jour la convention de mise à disposition.

Après avoir pris connaissance des modifications proposées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ACCEPTE la modification du temps de travail proposée à partir du 1er mars 2020.
ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe de la délibération.
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour de la convention de mise à disposition conclue avec la Commune de Laval.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

7. Contentieux devant le tribunal administratif – autorisation du Maire à ester en justice

Monsieur le Greffier en chef du tribunal administratif de Grenoble a transmis à la Commune la requête n°FP19411 présentée par Monsieur Cédric PLANÇON.
Cette requête vise l'annulation du certificat d'urbanisme opérationnel négatif émis en date du 15 juillet 2019.
Dans le cadre de l'assurance souscrite, GROUPAMA propose une assistance juridique.
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée, avec l'appui de cette assistance juridique.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans la requête n°FP19411.
CHARGE Monsieur le Maire de choisir, dans le cadre des services proposés par l'assistance juridique de la Commune, un avocat pour défendre ses intérêts dans cette affaire.

8. Dénomination des voies et places publiques – complément à la délibération n°D2019_055

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2019_055 du 9 septembre 2019 arrêtant la dénomination officielle des voies et places publiques de la Commune.
Il propose au Conseil Municipal de la modifier et la compléter comme suit :

Lieu-dit	Dénomination de la voie
LE CHOUCHAY	~~Chemin du Chouchay~~ devient Chemin des Mûres
PRAPOUTEL LES 7 LAUX	~~Impasse des Ramayes~~ devient Impasse de l'Ardoisière ~~Rue du Dôme~~ devient Rue des Ramayes *Ajout* : Chemin Nordique

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :
ADOPTE la dénomination des voies telle que proposée ci-dessus.
CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

9. Point sur les dossiers et travaux en cours

• Caserne des Pompiers : les propriétaires des terrains seraient favorables à la réalisation du projet.

• Fibre : le déploiement va continuer sur 2020,2021 et 2022. Les premières mises en services sont espérées pour fin 2020.

• Recensement de la population : la collecte est terminée, grâce à l'implication sérieuse des 3 agents recenseurs et de la coordonnatrice. 67 habitants ont été dénombrés sur Prapoutel et 983 sur le Village.
En attente des chiffres définitifs et officiels de l'INSEE.

10. Questions diverses

• Elections municipales des 15 et 22 mars : les membres du Conseil Municipal s'organisent pour la tenue du bureau de vote.

• Territoire d'Energie 38 : la désignation des nouveaux délégués devra intervenir dans les 30 jours suivant les élections municipales.

• Espace Belledonne : l'association rencontre d'importantes difficultés financières, liées notamment au retard de versement des subventions Européennes. Un commissaire aux comptes a examiné la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Le prochain Conseil aura lieu après les élections.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents :

Valérie CORDIER	Pierre DEBOLLE (Absent)	Michèle GAGNAIRE
Bertrand GIRAUD	Catherine GUIGUET	Gérard JOURDAN
Jacques LESIMPLE	Véronique ORGNON (Absente)	Cécile PARET
Jean-Michel PIASENTIN	Jean PICCHIONI	Lionel REY (Absent)
Nadège ROUSSEL	Denis SECHER	Anne TREGLOZE